

Sa mission

La cheffe de projet LEADER a pour mission de piloter et d'animer le programme LEADER.

Elle est garante de la bonne mise en œuvre de la stratégie du programme LEADER et de son réajustement si nécessaire.

Elle favorise l'émergence et l'accompagnement des projets du territoire, notamment sur le volet coopération.

Ses activités

Met en œuvre et pilote la stratégie LEADER :

- Développe des outils d'animation et de prospection
- Elabore des projets stratégiques et prospectifs en s'appuyant sur les EPCI et le PNRQ
- Anticipe et planifie un programme d'actions avec une dimension expérimentale et innovante
- Anime les différentes instances du programme (comité technique, comité de programmation ...)
- Dote le GAL d'outils de pilotage, de communication et d'évaluation
- Fait émerger des projets du territoire et de coopération (appels à projets et à propositions, animation du partenariat...);
- Coordonne la mise en œuvre des objectifs définis dans le programme LEADER
- Impulse et encadre les actions de communication du programme LEADER
- Capitalise et communique sur les actions menées et les projets retenus ;
- Procède aux évolutions nécessaires à l'ajustement de la stratégie (règlements, avenants...);
- Se rapproche des organismes bancaires ou autres structures qui ont des dispositifs financiers afin d'engager une réflexion sur un type de prêts relais aux porteurs de projets privés, associatifs, coopératifs ... ;
- Est garante du respect du calendrier imposé dans le cadre du programme ;

Assure les relations avec les partenaires du programme LEADER :

- Coordonne et développe les relations extérieures en fonction des objectifs du projet de territoire.
- Représente le PETR dans différentes institutions et auprès de différents partenaires du territoire, dans un rôle fédérateur, coordinateur et innovateur.
- Identifie et mobilise les partenaires stratégiques et les personnes ressources sur le territoire ;
- Met en réseau les acteurs et les projets pour plus de synergies, animer les réseaux ;
- Anime le partenariat public-privé (GAL, Comité de programmation, exécutif LEADER...);
- Participe aux rencontres du réseau rural régional, national et européen ;

Fait émerger les projets de coopération :

- Recherche et transmet au territoire les informations et propositions de coopération ;
- Participe aux réunions dont les thématiques pourraient être développées dans le cadre de la coopération ;
- Suivi auprès de l'autorité de gestion la mise en place du dispositif coopération.